

Des parrains et des marraines recherchés pour passer du temps avec des enfants âgés de 0 à 21 ans

Aller au cinéma, jouer tout un après-midi à des jeux de société, faire du ski... depuis le mois de janvier, dans les Vosges, il est possible de parrainer des jeunes afin de partager avec eux des moments de vie et leur faire découvrir de nouvelles activités tout en leur apportant écoute et soutien.

Piloté par la Fédération médico-sociale en lien avec le conseil départemental, ce dispositif, baptisé 1 Par'un, prévoit d'ici la fin 2026 le parrainage de 80 jeunes.

Des bénévoles sont recherchés.

Lio Viry - Hier à 06:30 | mis à jour hier à 09:11 - Temps de lecture : 3 min

[Vosges. Des parrains et des marraines recherchés pour passer du temps avec des enfants âgés de 0 à 21 ans \(vosgesmatin.fr\)](https://vosgesmatin.fr)



Les parrains et les marraines doivent avoir plus de 18 ans ainsi qu'un casier judiciaire vierge. Photo d'illustration Victor Salvador

Et si vous deveniez demain le parrain ou la marraine d'un enfant qui vit près de chez vous ?

Tout juste mis en place dans le département des Vosges, ce concept, qui existe déjà dans d'autres départements français, a pour vocation de mettre en relation des bénévoles et des enfants âgés de 0 à 21 ans, qu'ils soient encore nourrisson ou déjà jeune adulte.

Concrètement, [l'idée est d'offrir un peu de son temps à un jeune](#), de lui faire découvrir de nouvelles activités, [de lui apporter écoute et soutien](#) tout en partageant de chouettes moments avec lui.

Chapeauté [par la Fédération médico-sociale \(FMS\)](#), [en lien avec le conseil départemental des Vosges](#), ce parrainage de proximité a été lancé en janvier 2026. Pour le moment, trois enfants ont été parrainés et 19 bénévoles se sont fait connaître, principalement des femmes.

L'objectif est de parrainer 80 enfants d'ici la fin de cette année.

Favoriser l'épanouissement d'un jeune

Contrairement au dispositif Bulle d'air, les enfants parrainés ici [ne relèvent pas de la protection de l'enfance](#). Ce sont des enfants qui sont, pour la plupart, issus de familles isolées, souvent monoparentales où il n'y a ni grand-parent, ni oncle ou tante avec qui passer un peu de temps. « Mais ça peut aussi être [des familles qui viennent d'arriver dans le département](#) et qui ne connaissent personne », indique Anastasia Claude, intervenante sociale à la FMS. Pourtant, et comme elle le précise, il est important qu'un enfant puisse créer un lien social et passer du temps auprès d'adultes qui ne sont pas ses parents.

Les enfants, comme les jeunes adultes, apprennent beaucoup par l'observation et l'imitation. Avoir d'autres modèles, c'est élargir ses repères, avoir accès à d'autres espaces de parole, enrichir son réseau, découvrir d'autres codes, d'autres milieux...



Chloé Gamba, assistante de direction à la FMS et Anastasia Claude, intervenante sociale à la FMS, présentent 1 Par'un, un dispositif de parrainage de proximité chapeauté par la FMS avec le conseil départemental des Vosges. Photo Lio Viry



Il est possible de parrainer des enfants ayant entre 0 et 21 ans. Photo Lio Viry

« Le parrainage va favoriser leur ouverture sur le monde extérieur », résume Chloé Gamba, assistante de direction [à la FMS](#) avant de rappeler que chaque parrainage est unique. La fréquence des rencontres est adaptée aux envies et aux besoins de chacun.

Les parrains et les marraines ne sont pas là pour se substituer aux parents, à leurs choix ou à un mode de garde, « ils ont un rôle complémentaire », précise Anastasia Claude.

Comment devenir bénévole ?

Pour devenir bénévole, il est nécessaire d'avoir plus de 18 ans et un casier judiciaire vierge. Après un premier échange, les professionnels en charge du dispositif 1 Par'un se chargeront d'étudier la candidature et de valider, ou non, le projet de parrainage.

Ce sont aussi eux qui décideront des duos formés, en fonction des centres d'intérêt et des caractères de chacun. Après trois rencontres, un premier bilan sera effectué.

Deux réunions d'information vont prochainement être organisées dans le département.

La première est prévue à Saint-Dié, le 3 avril, à 8 h 45 au centre social Lucie-Aubrac.

La seconde se tiendra à Épinal, le 8 avril, à 16 h 30, [à la maison de la parentalité](#).

En attendant, il est déjà possible de prendre contact avec la FMS par mail à cette adresse : <mailto:1-par-un@f-ms.fr>

[En savoir plus sur le service 1 Par'un](#)

